



AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR UN PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE ET TOUCHANT PLUS PARTICULIÈREMENT LA ZONE 203 et 107.

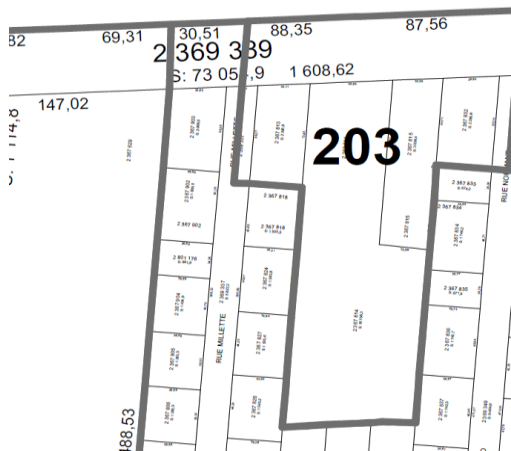
Le conseil municipal tiendra une séance publique de consultation quant à l'objet et aux conséquences du projet de règlement 17-467 intitulé «Règlement amendant le règlement de zonage 09-370, afin d'ajouter l'usage entreprise en déneigement et entreprise en construction dans la zone 203 ainsi que modifier les limites des zones 203 et 107».

Ce premier projet de règlement a été adopté lors d'une séance du conseil municipal tenue le 1^{er} mai 2017. Celui-ci contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

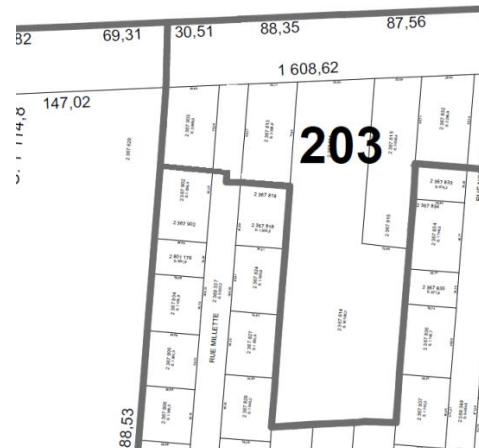
La délimitation des zones concernées par le changement est illustrée sur les croquis ci-joint.

La consultation publique sur ce projet de règlement se tiendra **lundi, le 5 juin 2017 à 19 h 45** au lieu des séances du conseil, soit au 405 boulevard Laurier Sainte-Marie-Madeleine. Au cours de la séance publique, on expliquera le projet de règlement et on entendra les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer.

Avant la modification proposée :



Après la modification proposée :



Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 3541, boulevard Laurier à Sainte-Marie-Madeleine, durant les heures régulières d'ouverture où tout intéressé peut en prendre connaissance.

DONNÉ à Sainte-Marie-Madeleine, ce 16^e jour du mois de mai 2017.

Lucie Paquette
Directrice générale